

Conseil scientifique de la réserve Compte-rendu de la réunion du 12 mars 2021

Présents :

Membres du conseil scientifique

- Estelle Langlois
- Franck Morel
- Julien Buchet
- Thierry Demarest

Maison de l'estuaire

- Martin Blanpain
- Faustine Simon
- Thomas Lecarpentier

DREAL Normandie

- Hélène Regnouard
- Georges Martinez
- Arnaud Diarra

Expert

- Géraud Ranvier (PNR BSN)

Excusés :

Membres du conseil scientifique : Bernard Dardenne, Thierry Lecomte, Serge Simon, Yann Pivain, Sandric Lesourd, Sylvain Duhamel

Absents :

Membres du conseil scientifique : Jean-François Elder, Cécile Patrelle.

Préambule

Mme Regnouard est, depuis le 1^{er} septembre 2020, la nouvelle responsable de la Mission estuaire de la Seine à la DREAL Normandie.

Un tour de table permet à chacun des membres présents du conseil scientifique de se présenter.

M. Ranvier du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, dont la présence est saluée, a été invité, en tant qu'expert, pour présenter aux membres du conseil scientifique le projet REPROS, volet « oiseaux » du projet REPERE.

À l'issue du tour de table, Mme Regnouard, après avoir sollicité le conseil scientifique, constate l'absence d'observation au compte-rendu de la dernière réunion.

Mme Langlois, présidente du conseil scientifique présente alors l'ordre du jour.

Retour sur le comité de pilotage de l'observatoire de l'avifaune du 4 février 2021

En raison du contexte sanitaire particulier, le comité de pilotage n'a pu se réunir en 2020. La dernière réunion s'est finalement tenue le 4 février dernier au titre de l'année 2020, l'ordre du jour en était la validation du rapport du groupe 4 (Indicateurs d'habitats d'oiseaux nicheurs), et la présentation de REPROS (voir ci-après).

La prochaine réunion devrait ainsi se tenir, si les conditions le permettent, à l'automne 2021.

À cette occasion, M. Ranvier présente un nouvel outil numérique du PNR qui doit permettre à terme une actualisation plus souple des données.

Le conseil scientifique salue cette initiative et la pertinence de l'outil.

Mme Simon présente les projets d'extension de la ZPS (zone de protection spéciale, dépendante de la directive oiseaux) « Estuaire et marais de la basse Seine » et de la ZSC (zone spéciale de conservation, dépendante de la directive habitats-faune-flore) « Estuaire de la Seine » qui ne sont

pour l'instant que des possibilités d'extension, issues de réflexions internes mais qui se justifient par la nécessité d'avoir une certaine cohérence dans les périmètres des deux types de site Natura 2000 qui, bien que ne relevant pas des mêmes enjeux, se superposent globalement :

- les falaises qui sont déjà en ZSC ;
- le site de Millenium ;
- la mare plate ;
- le bassin des chasses de Honfleur déjà en ZSC ;
- la plaine de Honfleur déjà en ZSC mais qui présente de forts enjeux en termes d'avifaune.

M. Ranvier propose de compléter cette liste avec trois sites de reproduction du faucon pèlerin (deux sites au nord sur Gonfreville-l'Orcher et Sandouville et un au sud à Fatouville ?).

Mme Simon précise que le reposoir sur dune est déjà situé en ZPS mais pas en ZSC.

Tandis que la bande sud bordant le canal de Tancarville n'est pas intégrée dans le projet d'extension en l'absence d'enjeux.

REPROS (Référentiel Partagé pour la Restauration des habitats essentiels pour les Oiseaux de l'estuaire de la Seine)

Le projet REPROS représente le volet « oiseaux » du projet REPERE (Référentiel partagE sur les Priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval). L'objectif de REPROS est d'étudier la trajectoire d'évolution de l'estuaire de la Seine pour proposer des pistes d'action destinées à améliorer sa fonctionnalité par rapport à l'avifaune.

Les données détenues par de nombreux acteurs (Parc, GON, Fed Chasse, Agglo...) ont permis de dresser un diagnostic complet de l'estuaire qui regroupe des milieux particulièrement attractifs dont la productivité répond aux besoins des oiseaux. Les oiseaux ont été classés en 8 groupes fonctionnels, à partir desquels ont été étudiées les nombreuses données acquises depuis 2003.

M. Ranvier précise que l'évaluation « présence forte » ou « faible » dans le tableau correspond à l'évaluation basée sur des données réelles du nombre d'espèces par rapport à l'importance nationale.

Oiseaux prairiaux

M. Morel fait remarquer que les oiseaux prairiaux sont surtout présents dans l'embouchure. Les problématiques sont différentes entre la zone moyenne de l'estuaire et l'aval.

De plus, même s'il est difficile de récupérer ces données, il suggère de faire apparaître les tendances nationales dans le tableau.

De même, vu les évolutions sur de longues périodes, un découpage dans le temps serait pertinent bien que la représentation sur le long terme permette de faire apparaître des tendances.

Ainsi, les objectifs proposés sont de mettre en valeur et de comprendre ces variations, par ailleurs de sécuriser les grands ensembles prairiaux situés à l'aval de l'estuaire et à l'embouchure qui représentent des grands espaces et de garantir une humidité nécessaire aux oiseaux au printemps, et enfin de tendre vers une gestion spontanément compatible avec les cycles de vie des espèces.

M. Morel note d'ailleurs que les tendances sont moins mauvaises dans l'embouchure qu'au niveau national.

Palustres nicheurs

L'estuaire présente une tendance relativement anormale dans la mesure où ces oiseaux devraient être présents partout mais ne se retrouvent qu'à l'aval, ce secteur qui devrait être sécurisé.

Mme Langlois propose de faire figurer sur les cartes présentées l'ensemble des points d'écoute pour bien identifier que l'absence d'une espèce ou l'autre sur un secteur n'est pas liée à l'absence de récolte de données, mais bien au constat d'une absence via les points d'écoute.

Limicoles

L'absence d'habitat (vasières + berges, milieux connectés à la Seine) est préjudiciable aux espèces toutefois des interrogations demeurent sur le rôle du secteur.

La restauration d'habitats permettrait d'attirer ces oiseaux.

Limicoles hivernants

Leur présence est très liée à l'habitat. Les effectifs seront d'autant plus faibles qu'on s'éloigne des zones marnantes, saumâtres, des vasières.

Mais la tendance, tout comme la tendance nationale, est à la baisse depuis 20 ans.

Grands échassiers nicheurs

Ils ont longtemps été absents, mais ils se portent plutôt bien depuis quelques années (2005) malgré des évolutions peu favorables.

Les colonies sont essentiellement situées dans les zones protégées.

En synthèse, grands territoires et zones de tranquillité sont des éléments essentiels, à sauvegarder surtout en zone aval car ces zones n'existent pratiquement plus en amont.

Bien qu'il n'y ait pas d'approche concertée avec HAROPA, l'idée est bien d'inclure ces orientations dans les restaurations de zones classées et de faire des propositions comme l'extension de la ZPS. En compléments, il faudra renforcer les dispositifs de suivis et travailler sur les connectivités en croisant les actions.

À titre d'exemple, un des douze sites ateliers REPERE, la restauration de la darse de Lillebonne, portée par le GPMR, fait déjà l'objet de suivi.

En conclusion, il apparaît important de promouvoir cette démarche afin que ses résultats soient pris en compte.

Opération EI29 « Définir, étudier et évaluer l'impact des scénarios pour l'amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord »

M. Lecarpentier rappelle le contexte et les dernières actualités. La Maison de l'Estuaire précise en préalable qu'elle ne pouvait prendre seule en charge le sujet de la fosse Nord, qui doit être abordé avec les grands ports maritimes. La suite de son intervention ne concerne que les prairies subhalophiles.

Le principe d'une expérimentation soumise au conseil scientifique en juin dernier a été validé par le comité consultatif de la réserve le 13 janvier.

La Maison de l'estuaire a ainsi rencontré sur le terrain les équipes d'HAROPA afin d'appréhender les contraintes imposées par la voie ferrée.

En première approche, celles-ci apparaissent rédhibitoires. Toutefois, HAROPA – port du Havre doit faire une étude technique (résultats attendus pour mai 2021) afin d'apporter des réponses techniques voire des alternatives et permettre l'élaboration d'un cahier des charges. Le CS insiste sur le fait que si rien n'est fait techniquement au niveau des passages d'eau sous la voie ferrée, le projet pourrait être compromis ce qui n'est pas acceptable.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de solutions à ce niveau représente un engagement pour HAROPA dans le cadre de mesures d'accompagnement au PLPN3. Cet aménagement des buses permettrait un remplissage et une vidange plus rapides du marais et surtout d'atteindre les niveaux d'eau prévus dans le Plan de Gestion (ce qui n'est pas toujours le cas).

Un point sera fait lors de la prochaine réunion du conseil scientifique.

Projet d'amélioration des accès fluviaux à port 2000 dit projet de la Chatière

Lors du dernier groupe de travail environnemental organisé par le port le 15 février dernier, HAROPA – port du Havre a présenté des propositions de mesures environnementales.

La problématique de la fosse Nord a été abordée et apparaît comme une piste de travail plus pertinente que la réalisation d'études sur la biodiversité au niveau des bassins du port dans la mesure où le travail sur le fonctionnement de la fosse nord alimentera les réflexions sur le reposoir sur dune et les prairies subhalophiles.

Mme Langlois rappelle que cela avait déjà été préconisé lors du dernier conseil scientifique.

M. Blanpain précise que Mme Azario, garante de la CNDP a bien insisté auprès du maître d'ouvrage pour qu'il intègre l'ensemble des propositions des membres du GT environnemental. Mme Azario a également « noté un consensus des acteurs sur la demande d'amélioration de la fonctionnalité de la fosse nord » (phrase extraite du compte-rendu du GT environnemental du projet de la chatière du 15 février 2021 transmis par Haropa – port du Havre).

À la remarque de M. Simon qui avait rédigé une note (transmise au CSRNNES) sur les ceintures d'algues, et dont les suivis se sont malheureusement arrêtés lors des travaux de Port 2000, M. Lecarpentier confirme que la question des algues qui pourraient être impactées par le projet n'a pas été prise en compte, tout comme les impacts potentiels sur les mammifères. Estelle Langlois informera la CSLN de faire remonter ces informations au GPMH.

Aussi, M. Lecarpentier souhaite que ces questions soient portées par la DREAL.

Ainsi le CSRNNES appelle à la plus grande vigilance avec le service instructeur, sur ces mesures environnementales. M. Buchet précise que le GPMH a contacté le Conservatoire Botanique à propos de la mesure de déplacement des choux marins (espèce protégée), dont la présence à cet endroit était déjà issue d'une mesure compensatoire. Il a été suggéré de ne pas réimplanter tous les pieds au même endroit à l'issue des travaux, car il y aura, de la navigation parallèle à la plage écologique ce qui pourrait impacter les populations de Crambe.

Mme Regnouard rappelle le calendrier du projet (*ndlr : ce calendrier a évolué depuis la réunion du CS*):

- 31 mars, réunion publique ;
- 2 avril, réunion avec le CSES auquel pourra s'associer le CSRNNES tout comme le CSRPN,
- début avril, réunion de pré-cadrage ;
- avril, GT conclusif ;
- fin du 1^{er} semestre, dépôt du dossier ;
- 2022, travaux ;
- 2024, mise en service.

Opération IP24 « Mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien de Cressenval »

M. Lecarpentier rappelle les objectifs de ce programme (Amélioration des potentiels hydrauliques et écologiques ; rendre compatible l'activité agricole avec le 1^{er} objectif), la méthode adoptée, les premiers travaux et ceux à venir.

En parallèle, le conservatoire du littoral poursuit ses acquisitions et la réorganisation agricole. Des acquisitions sont notamment prévues hors RNNES en vue de maîtriser les écoulements en RNNES.

Les études confirment que le mauvais entretien du réseau hydraulique a des conséquences négatives sur les cultures et les ZH. Il est toutefois difficile de mener des interventions sur des secteurs hors RNNES.

Le CSRNNES souligne le grand intérêt de ce projet ambitieux.

Gestion des zones de non-chasse

L'avis du CSRNNES est sollicité sur le programme de travaux 2021.

Des précisions sont apportées :

Bande des 500m

La végétation est de type herbacé mais trop haute.

Rive sud

Les mares n'ont pas d'usage cynégétique mais les parcelles sont pâturées. Ainsi l'installation d'une clôture est prévue ainsi qu'un curage pour une remise en eau plus longue, car ces mares ont tendance à s'assécher.

Banc herbeux

Le milieu ouvert sera entretenu régulièrement notamment par pâturage.

Réserve du Hode

Les travaux s'inscrivent dans un projet global d'aménagement pour le public dans l'objectif aussi de mieux protéger cette réserve.

Ainsi l'élagage et l'abattage de peupliers ont déjà été réalisés. Des essences seront plantées sur le merlon d'une hauteur de 2m50 qui sera créé afin de limiter les intrusions et dérangements.

M. Ranvier attire l'attention sur certaines plantations qui pourraient être favorables à une certaine prédation.

Mme Simon précise que l'objectif n'est pas la nidification mais bien de disposer d'une zone de non chasse en période de chasse et en période pré-nuptiale. Par ailleurs, le secteur est entouré d'arbres et de fossés qui devraient limiter toute prédation.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à ce programme de travaux 2021.

Récolte du roseau

L'avis du conseil scientifique est sollicité sur une demande de dérogation déposée par trois exploitants.

Arguant des conditions climatiques qui ont limité leur capacité d'intervention, les trois exploitants encore en activité demandent à pouvoir poursuivre la coupe du roseau jusqu'aux marées de vives eaux de mars (27 mars).

La demande porte sur des surfaces relativement limitées (20 ha sur 443 exploitables) alors même que leur activité permet de rajeunir une roselière vieillissante et que la filière est en perte de vitesse, il ne reste à ce jour qu'un petit nombre d'exploitants.

En comparaison, les chasseurs et les agriculteurs entretiennent leurs mares et parcelles sans contraintes, ce qui leur permet d'intervenir sur des roseaux après le 15 mars sur des surfaces parfois plus grandes. De plus, en pratique, la coupe de roseaux ne s'effectue pas avant janvier même si elle est autorisée à partir de novembre. Cette coupe intervenant 2 mois après le démarrage de la période autorisée est liée à une maturité à la coupe plus tardive du roseau, cela étant probablement lié à des hivers moins froids et à des gelées moins fréquentes et plus tardives.

F. Simon informe le CS que les points d'écoute mis en place montrent déjà une certaine activité et notamment un butor étoilé a été recensé dans l'une des zones. Elle rappelle que la date du 15 mars a été fixée en lien avec la reproduction des oiseaux. L'évolution de l'activité de l'avifaune peut être importante en 15 jours.

Il est également indiqué que 70 % de la roselière n'est pas exploitée et constitue une zone potentielle de report, notamment pour les espèces qui préfèrent les roselières plus anciennes. Ces dernières sont l'objet d'un autre questionnement en termes de gestion car elles n'intéressent pas les coupeurs de roseaux soit en raison de leur moins bonne rentabilité soit en raison de la difficulté d'accès à ces secteurs, qui auraient pourtant besoin d'entretien.

M. Ranvier note qu'il serait intéressant d'amener les coupeurs de roseaux à exploiter de la roselière vieillissante. Le plan de relance peut être une opportunité pour les accompagner.

Mme Regnouard confirme le rôle de la DREAL dans la recherche d'autres leviers pour redynamiser la filière et rentabiliser la période de coupe.

Il semble de plus qu'il ne soit pas envisageable de faire des relevés avifaunes préalablement à la coupe des roseaux, et qu'il ne soit pas possible de trouver des secteurs avec de meilleures conditions d'exploitation.

Le conseil scientifique émet un avis favorable aux demandes de dérogation en limitant toutefois l'extension de la période d'exploitation au 20 mars et demande à ce que cette problématique soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Reposoir sur dune

Mme Simon présente les derniers travaux.

Mme Regnouard rappelle la décision du comité consultatif de confier la réflexion d'une solution pérenne à un comité de suivi dont les travaux seront éclairés par un groupe d'appui dont la prochaine réunion est fixée le 1^{er} avril.

Au-delà de représenter le CSRNNES, M. Morel représentera aussi le GON et M. Buchet le CBNBL.

Corneilles noires

Compte-tenu des enjeux et des caractéristiques du site, le conseil scientifique de la réserve émet un avis favorable sur le piégeage de corneilles noires au niveau de l'espace préservé.

Protocoles d'étude

Fertilisation

L'étude entre dans sa 2^{ème} année avec l'étude de la petite faune qui sera réalisée par le même bureau d'étude.

Non-entretien de 25 % des mares de chasse

L'ACDPM BS-PC doit encore communiquer le panel de mares sur lesquelles portera l'étude.

Hors réunion : l'ACDPM a transmis le 24 mars une liste de 18 rétrocessionnaires prêts à participer à l'étude.

Étalement des dates de fauche

Le rapport est attendu en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Une prochaine réunion du conseil scientifique est prévue en septembre 2021.

La présidente du Conseil scientifique de la
réserve naturelle de l'estuaire de la Seine



Estelle LANGLOIS-SALIOU